



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche**

Mission de la Stratégie et des Systèmes d'information

Adresse : 1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07 SP

Suivi par : Nassim ZIANE

Tél. : 01.49.55.51.66 - Télécopie : 01.49.55.48.19

Service de l'enseignement technique

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation

Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion

Adresse : 1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07 SP

Suivi par : Stéven COCHERY

Tél. : 01.49.55.42.31 - Télécopie : 01.49.55.40.06

NOTE DE SERVICE

DGER/MISSI/SDPOFE/N2013-2147

Date: 14 novembre 2013

NOR : AGRE 1327963C

Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

à

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexes : 2

Mesdames, Messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
et directeurs de l'agriculture et de la forêt

Mesdames, Messieurs les chefs des services régionaux de la
formation et du développement
et chefs des services de la formation et du développement

Objet : Recensement des élèves de l'enseignement agricole en situation de handicap (opération statistique).

Bases juridiques :

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Résumé : La présente note a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre, pour l'année scolaire 2013-2014, du recensement des élèves de l'enseignement agricole en situation de handicap.

Mots-clefs : Handicap, recensement.

Destinataires :

Pour exécution :

- Administration centrale – diffusion B
- Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF-DRIAAF) / Services Régionaux de la Formation et du Développement (SRFD)
- Directions de l'agriculture et de la forêt (DAF)/SFD

Pour information :

- Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole
- Unions fédératives des établissements privés d'enseignement agricole
- Établissements d'enseignement agricole privés sous contrat s/c des Unions fédératives des établissements privés d'enseignement agricole
- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public
- Organisations syndicales de l'enseignement agricole privé
- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) met en place une opération de recensement statistique, pour l'année scolaire 2013-2014, des élèves de l'enseignement technique agricole en situation de handicap. Cette opération prend appui sur une plate-forme informatique en partie commune avec la plate-forme développée par le Ministère de l'Éducation Nationale.

L'enquête se déroule sous la responsabilité de chaque Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et de chaque Chef du Service Régional de la Formation et du Développement (CSRFD). Le correspondant régional désigné par le DRAAF ou le CSRFD assure la coordination et le suivi de l'enquête, en liaison avec les enseignants référents.

OBJET DE L'ENQUÊTE DONT LES MODALITÉS SONT PRÉSENTÉES PAR LA PRÉSENTE NOTE DE SERVICE:

- **Les élèves et les étudiants de l'enseignement supérieur court scolarisés dans les établissements de l'enseignement agricole (formation scolaire initiale : enseignement technique et enseignement supérieur court (classes de BTSA et CPGE)) public ou privé sous contrat** qui, en raison d'un handicap ou d'un trouble de santé (troubles du langage et de la parole, troubles psychiques, maladie invalidante ou chronique, troubles intellectuels et cognitifs, déficience sensorielle ou motrice), **ont besoin d'aménagements significatifs de leur scolarité pour une durée importante.**

Les conditions d'aménagements significatifs de leur scolarité répondent à certaines règles :

- Ils sont connus de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Tout élève handicapé qui fait l'objet d'un **Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)**, tel que défini par la loi du 11 février 2005 susmentionnée, est comptabilisé dans l'enquête. Le PPS peut avoir été obtenu par transformation d'un projet antérieur, être nouveau ou être en cours d'élaboration à la MDPH. Il peut inclure des décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) et/ou de simples préconisations de l'équipe pluridisciplinaire.

Les apprenants sous contrat d'apprentissage en Centre de Formation d'Apprentis (CFA) ne sont pas concernés par cette enquête.

Les Projets d'Accueil Individualisé font l'objet d'une enquête propre à l'enseignement agricole, indépendamment du présent recensement.

- **DATE D'OBSERVATION : les données saisies concernent la situation observée au 15 novembre 2013.**
- **CALENDRIER RETENU: la saisie des données issues de cette observation s'effectuera du 14 novembre au 19 décembre 2013 inclus, date limite de validation des données par les correspondants régionaux handicap en SRFD.**

Cette année 2013, les calendriers retenus par le Ministère de l'Éducation Nationale et le MAAF diffèrent de un mois.

L'application informatique du MEN a été adaptée pour la présente enquête : les informations sont transmises via un questionnaire web accessible à partir de l'adresse suivante :

<https://dep.adc.education.fr/handagr/>

Les modalités pratiques sont accessibles sous le lien ci-dessus. L'application propose une aide en ligne détaillée ainsi que les nomenclatures utilisées pour les enquêtes du MEN et du MAAF. La validation des données et la fin de la saisie sont matérialisées dans l'application par la fonctionnalité « fin de saisie ». **Avant toute saisie, il est nécessaire que le module ait été initialisé par la saisie d'un mot de passe et que les coordonnées du responsable régional aient été renseignées.**

L'application propose **trois profils-utilisateurs**:

- **Personne chargée de saisie / Enseignant-référent** : cet accès est ouvert aux enseignants référents qui, **relevant du Ministère chargé de l'Éducation Nationale**, se référeront notamment aux instructions techniques « MEN-DGESCO A1-3 - DEPP/B1 – Opérations n°3, n°12 » jointes en annexe 1 de la présente note de service. **Les informations relatives à l'enseignement secondaire figurant pages 1 à 10 de cette annexe concernent en effet également les saisies des données portant sur les élèves et étudiants recensés dans le cadre de l'enquête faisant l'objet de la présente note de service.**

- Responsable correspondant régional : cet accès est ouvert aux **correspondants handicap en SRFD**. Les correspondants handicap en SRFD sont chargés du suivi de l'enquête au niveau régional, du suivi de la saisie et de la validation des données saisies par les enseignants référents. Les correspondants handicap en SRFD auront notamment accès à l'ensemble des données de leur région, aux fonctionnalités de suivi de l'enquête, de validation des saisies des enseignants-référents et de mise à jour, le cas échéant, de la liste des établissements. Sur la base des données recueillies dans l'application <https://dep.adc.education.fr/handagr/> ces derniers seront chargés d'actualiser les données saisies relatives aux moyens susceptibles d'être délégués au regard des notifications des MDPH. Cette actualisation interviendra lors de la validation de l'ensemble des données saisies par les enseignants référents.
- Contact national : il s'agit de l'accès ouvert à la DGER.

Je vous précise que la collecte de ces données **ne répond pas à des exigences de santé publique**, mais **visent à repérer la nature et l'ampleur des moyens qui doivent être mobilisés** au sein des établissements pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves concernés. Aucune donnée susceptible de permettre l'identification de l'élève n'est demandée.

Je ne méconnais pas les difficultés que vous pourrez rencontrer pour vérifier la pertinence de certaines informations. Je vous demande toutefois de participer à la conduite de cette enquête avec le maximum de rigueur, en collaboration avec les enseignants-référents relevant du Ministère chargé de l'Éducation Nationale.

Vous voudrez bien me faire part sous le présent timbre des difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application des présentes dispositions.

Sous directeur des politiques de formation e d'éducation

Philippe VINCENT

GLOSSAIRE

AED : Assistant d'Education

AVS-i : Aide individuelle

AVS-co : Auxiliaire de Vie Scolaire Collectif

AVS-M : Aide mutualisée

ASCO : Assistant de SColarisation

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CDAPH : Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées

CMP : Centre Médico-Psychologique

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

CNED : Centre National d'Enseignement à Distance

CPGE : Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles

EVS : Emploi Vie Scolaire

IME : Institut Médico-Educatif

IMPRO : Institut Médico-Professionnel

ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile, (terme générique, utilisé pour tout accompagnement par un service médico-éducatif ; qui recouvre également les accompagnements par un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (SAAAIS) ou par un Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire (SSEFIS).

STS : Section de Technicien Supérieur

TED : Troubles Envahissants du Développement

ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire :

ULIS TFC troubles des fonctions cognitives ou mentales

ULIS TE troubles envahissants du développement

ULIS TFM troubles des fonctions motrices

ULIS TFA troubles de la fonction auditive

ULIS TFV troubles de la fonction visuelle

ULIS TMA troubles multiples associés



L'essentiel & plus encore

Trophées Prévention Jeunes

«Ce sont les participants qui en parlent le mieux»

Octobre 2013



« Quand j'ai entendu parler des TPJ, ça a fait tilt ! »

Formatrice à la MFR de St Laurent de Chamousset, Aurélie Bancillon participera pour la première fois aux TPJ en 2014. Elle nous livre les raisons de son engagement.



Comment avez-vous entendu parler de TPJ ?

C'est une conseillère en prévention de la MSA Ain-Rhône qui m'a présenté les TPJ. Aussitôt ça a fait tilt ! Je me suis dit que

c'était un dispositif tout à fait adapté à nos élèves de terminale bac pro SAPAT (Services Aux Personnes et Aux Territoires) qui, dans le cadre de leur formation, doivent monter une action professionnelle par petit groupe puis la présenter à l'écrit et à l'oral.

Quels autres intérêts voyez-vous à ce concours ?

Les TPJ permettent de mobiliser les élèves sur une action en lien direct avec les connaissances et les compétences acquises

au cours de leur formation ou de leur stage et de les valoriser. Et puis, tout en étant assez cadrés, les TPJ offrent aux jeunes une grande liberté dans le choix des supports ou des messages qu'ils souhaitent faire passer, ce qui selon moi est extrêmement important du point de vue de leur motivation et de leur implication.

Comment avez-vous prévu de travailler ?

Comme nous avons l'habitude de le faire, ce sera un travail d'équipe mobilisant l'ensemble des formateurs de la promo. Il s'agira de constituer les 7 groupes d'élèves qui participeront puis de les aider à identifier les thématiques qu'ils ont envie de traiter. Ensuite, les formateurs les plus à même de les aider dans l'élaboration de leur projet et du

support choisi, seront chargés de les accompagner tout au long de leur action.

REPÈRES

Les étapes clés du concours :

- ▶ Inscription au concours jusqu'au 15 décembre 2013
- ▶ Elaboration du projet dès votre inscription jusqu'au 15 mars 2014
- ▶ Finale régionale du 15 au 31 mars 2014
- ▶ Finale nationale le 20 mai 2014

Ce bulletin est édité par la CCMSA.

Comité éditorial : Marc Dayet, Mathieu Aucher, Frédéric Pomykala, Élise Marcot, Roselyne Badinos, Magalie Cayon, Eve Lourhzal, Stéphanie Meheust.
Coordination : Elise Marcot, service promotion aux politiques sociales. Rédaction et conception graphique : Cap Edito 01 53 16 23 04.

Crédits photos : CCMSA Service image(s), Droits Réservés.

« Faire passer des messages très sérieux de manière décalée et ludique »

Prix coup de cœur de l'édition 2012 avec « Bref, j'ai eu une formation MSA », le Pôle de formation La Ville Davy (Quessoy) concourt de nouveau cette année aux TPJ. Son directeur, Bernard David nous explique ses motivations.



Pourquoi participez-vous aux Trophées Prévention Jeunes ?

J'y vois trois raisons principales. La première, consiste à permettre aux jeunes en formation de travailler sur un projet en lien avec un réseau de professionnels, et de sortir du cadre purement scolaire. Ensuite, les TPJ contribuent à aborder différemment les questions de prévention et de SST, sujets essentiels mais souvent difficiles à faire passer auprès des élèves.

Enfin, les TPJ leur offrent l'opportunité de s'engager dans un challenge qui constitue une source d'émulation et d'énergie supplémentaires et nouvelles.

Comment contribuent-ils à sensibiliser les jeunes à la Santé-Sécurité au Travail ?

Le fait pour les jeunes de pouvoir s'approprier un sujet, de le traiter à leur manière en utilisant un langage qui leur parle, change considérablement la donne.

L'impact du message de prévention devient immédiatement beaucoup plus efficace, les jeunes se souviennent aujourd'hui beaucoup mieux des gestes de prévention à adopter, et on peut faire passer des messages très sérieux de manière décalée et ludique.

Quels bénéfices votre établissement retire-t-il de cette expérience ?

La participation aux TPJ permet de faire parler de notre établissement autrement que du point de vue de la formation et de

lui donner davantage de visibilité. Mais au-delà, elle contribue également à renforcer nos relations avec les professionnels, en s'inscrivant dans une dynamique commune de promotion de la Santé-Sécurité au Travail.



« Des réalisations concrètes utiles à la prévention »

En 2012, deux groupes d'élèves de bac pro du lycée Louis Mallet de Saint-Flour sont arrivés 1^{er} et 2^{ème} des TPJ Auvergne. Leur formateur, Sylvain Rouanet, revient sur les bénéfices de la démarche.



En quoi les TPJ permettent-ils aux élèves de s'inscrire dans une démarche professionnelle ?

Certains élèves que je suivais avaient choisi de travailler sur les risques liés aux gaz de fermentation en s'appuyant sur des réalisations concrètes utiles à la prévention.

Pour réaliser leur projet, ils ont dû adopter une approche professionnelle : aller à la rencontre de professionnels afin d'identifier et d'analyser les problèmes les plus fréquents, effectuer des recherches documentaires au CDI... Il a ensuite fallu qu'ils cherchent des solutions concrètes

avant de les traduire à travers la réalisation d'une maquette et d'une plaquette avec l'aide de leur professeur d'éducation socio-culturelle.

Quels impacts les TPJ ont-ils sur la formation des jeunes ?

Ce concours constitue un excellent entraînement pour préparer les élèves aux oraux du bac. Il contribue également à leur apporter de nouvelles connaissances, de nouveaux outils pédagogiques et des compétences supplémentaires.

Surtout, le fait de se sentir capable de monter un projet de A à Z, de le présenter, de

remonter un prix. Obtenir la reconnaissance des professionnels les valorisent. Autant d'éléments qui les ont aidés à prendre confiance.

La Santé-Sécurité au Travail : priorité de la MSA

Touchés par près d'un accident du travail sur quatre, les moins de 25 ans constituent une population particulièrement exposée aux risques professionnels. Face à ce constat, la MSA a décidé de faire de l'information et de la formation sur la Santé-Sécurité au Travail une priorité. C'est pour cette raison qu'elle a créé les TPJ au niveau national en 2008.

Retrouvez les vidéos des TPJ 2012 sur <http://references-sante-securite.msa.fr> (rubrique : actualités/derniers événements)



Un levier de motivation

« Les jeunes mordent dans le projet »

Pour Eric Van Daele, enseignant en viticulture au lycée agricole de Briacé et administrateur MSA, les TPJ constituent un formidable outil de mobilisation des jeunes.



En quoi la démarche des TPJ est-elle intéressante ?

En tant qu'enseignant j'ai toujours cherché à mener des actions pour sensibiliser les élèves aux risques professionnels. Et dans ce domaine, la démarche des TPJ est très intéressante car elle permet de mobiliser les élèves autour d'un projet et surtout de les rendre acteurs en allant enquêter sur le terrain, interroger des professionnels pour évaluer les risques, trouver des solutions, pour aboutir à la promotion de méthodes ou d'outils parfois innovants en matière de SST.

Et sur le plan de l'enseignement, qu'apportent les TPJ ?

Le métier d'enseignant est parfois difficile quand il s'agit de mobiliser les jeunes. Mais à chaque fois que j'ai inscrit des groupes aux TPJ, j'ai senti une vraie motivation de leur part. Ils deviennent demandeurs de contenu, d'éléments de méthode supplémentaires.

Et au final, ça change la relation que l'on entretient avec eux. Un vrai dialogue s'instaure avec les élèves, souvent d'ailleurs très enrichissant pour l'équipe enseignante.

Cela demande-t-il beaucoup d'investissements de la part des enseignants ?

Forcément, quand les jeunes mordent dans le projet, ils ont parfois envie de nous solliciter après les cours... A nous d'être présents pour répondre à leurs attentes. Mais ce qu'il faut surtout voir, c'est l'investissement qu'ils vont eux-mêmes y mettre. Lorsqu'habituellement une heure de cours va leur demander une heure de travail, avec les TPJ vous obtenez un coefficient multiplicateur de 3 : une heure de cours pour trois heures de travail de leur part autour du projet.

« Une formidable aventure humaine et professionnelle »

En 2012, les élèves de BTS du pôle d'enseignement supérieur de Loire Atlantique décrochaient le prix coup de cœur de l'édition nationale des TPJ avec le « Tayocho », Julie Volant, qui faisait alors partie de la promotion, revient sur les apports de cette expérience.



Que reprenez-vous de votre participation aux TPJ ?

Pour moi, les TPJ ont constitué une formidable aventure humaine et professionnelle.

On y a appris à élaborer et à réaliser un projet collectif. Surtout, ce travail d'équipe nous a obligés à nous organiser, à nous répartir les tâches en s'appuyant au maximum sur les compétences et les savoir-faire de chacun. Pour l'un, c'était la partie site Internet, pour un autre la partie commerciale... Cette organisation a créé une véritable émulation de groupe et l'envie de se donner les moyens d'aller au bout de notre démarche.

Sur le plan professionnel, ce projet nous a conduits à rencontrer et à échanger avec de nombreux viticulteurs afin de les convaincre de l'utilité du « tayocho », notamment dans la prévention des TMS.

Quel impact les TPJ ont-ils eu sur votre scolarité ?

Paradoxalement, si ce projet nous a demandé un gros investissement personnel, il a contribué à resserrer les liens entre les élèves de la promotion et à favoriser l'entraide collective et ainsi la réussite de chacun.



Retrouvez les lauréats 2012 des TPJ sur www.msa.fr/jeunes-prennent-la-parole
Ainsi que les photos des projets primés sur www.facebook.com/mymsa



Un concours pour les établissements agricoles

À chaque édition, les Trophées Prévention Jeunes (TPJ) mobilisent une centaine d'établissements de l'enseignement agricole sur des projets innovants de Santé-Sécurité au Travail (SST). Pourquoi pas vous ?

Ouverts à l'ensemble des établissements de l'enseignement agricole, les TPJ reposent sur la réalisation par les élèves de projets liés à la SST. Six thématiques vous sont proposées : les troubles musculo-squelettiques, les risques psycho-sociaux, le risque chimique, les risques liés aux animaux et les zoonoses, les risques liés aux équipements de travail agricoles et les risques des très petites entreprises agricoles.

Les TPJ existent depuis 2008 et une centaine d'établissements a participé à cet événement en 2012.

Sensibiliser et fédérer

Porté par un groupe de 12 élèves maximum, chaque projet donne lieu à une mise en situation permettant d'amener ces futurs professionnels du monde agricole à réfléchir sur leur métier tout en préservant

leur santé et leur sécurité. C'est aussi pour vos élèves l'occasion de mettre en application ce qu'ils apprennent et d'acquérir de nouvelles compétences. Source de motivation, les TPJ contribuent également à les fédérer autour d'un projet construit collectivement.

Pour votre établissement, ce concours constitue un bon moyen d'illustrer son dynamisme et de gagner en visibilité locale et nationale.

Accompagnement MSA

Lors de l'inscription, chaque classe se voit remettre un dossier ainsi qu'une dotation de 150 € pour l'aider à concrétiser son projet.

Un conseiller en prévention MSA est également présent pour vous accompagner tout au long du processus. À l'issue du concours, un jury de professionnels

sélectionnera les meilleurs projets de chaque région. Les lauréats se verront récompenser par des prix allant de 800 à 2 000 € et accéderont à la finale nationale. Organisée le 20 mai 2014 à Paris lors de la Journée Prévention Jeunes, elle désignera les 6 gagnants nationaux.

Pour les équipes, cette journée sera également l'occasion de participer aux animations, ateliers et débats portant sur les 6 thèmes du concours.

Vous avez jusqu'au 15 décembre 2013 pour vous inscrire.

Pour participer, contactez le service Santé-Sécurité au Travail de la MSA de votre région. Retrouvez ses coordonnées sur www.msa.fr.

Une aide précieuse

Bénéficiaire d'un accompagnement de la MSA

Chaque équipe engagée dans les TPJ peut bénéficier d'un accompagnement de la MSA. Conseillère en prévention et chef de projet TPJ à la MSA Marne-Ardenne-Meuse et Sud-Champagne, Mélanie Douillet explique sa mission.



Quel est le rôle des conseillers en prévention sur les TPJ ? Notre mission première est d'informer et de promouvoir la démarche des TPJ auprès des chefs d'établissements scolaires puis, s'ils sont intéressés, de rencontrer les

équipes pédagogiques pour leur présenter le projet. Ensuite, notre rôle sera fonction des besoins des enseignants et des élèves.

Comment accompagnez-vous les établissements engagés ?

Notre rôle n'est pas de faire à leur place mais de leur fournir des éléments techniques ou réglementaires essentiels à la construction de leur projet. Leurs demandes peuvent aussi bien porter sur un besoin d'ouverture technique, de documentation ou des données statistiques sur les accidents de travail, que sur la connaissance de la réglementation sur un thème précis.

ANNEXE 2 – LISTE DES CORRESPONDANTS HANDICAP EN DRAAF-SRFD

RENTREE SCOLAIRE 2013

<u>Structure</u>	<u>Correspondant(e) handicap au service régional</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Courriel</u>
SRFD Alsace	Stéphanie BRACHET- LOEFFLER	03 88 88 91 69	stephanie.brachet-loffler@educagri.fr
SRFD Aquitaine	Mylène MIRMONT	05 56 00 42 47	mylene.mirmont@agriculture.gouv.fr
SRFD Auvergne	Sonia ROUGIER	04 73 42 27 71	sonia.rougier@educagri.fr
SRFD Basse Normandie	Patricia GUEVELLO	02 31 24 97 52	patricia.guevello@educagri.fr
SRFD Bourgogne	Isabelle GERARDIN	03 80 39 31 71	isabelle.gerardin@educagri.fr
SRFD Bretagne	Françoise DU TEILLEUL	02 99 28 20 50	francoise.duteilleul@educagri.fr
SRFD Centre	Claire COULANGES	02 38 77 40 53	claire.coulanges@agriculture.gouv.fr
SRFD Champagne Ardenne	Philippe FERREIRA	03 26 66 20 78	philippe.ferreira@educagri.fr
SRFD Corse	Anne MARCHI	04 95 51 86 37	anne.marchi@educagri.fr
SRFD Franche Comté	Josiane DUVERNOY	03 81 47 75 32	Josiane.duvernoy@educagri.fr
SFD Guadeloupe	Mariette REGENT	05 90 99 09 16	mariette.regent@agriculture.gouv.fr
SFD Guyane	André LE FUR	05 94 29 63 51	andre.lefur@agriculture.gouv.fr
SRFD Haute Normandie	Delphine GIBET	02 32 18 95 13	delphine.gibet@agriculture.gouv.fr
SRFD Ile de France	Pascale ZYTO	01 41 24 17 52	pascale.zyto@agriculture.gouv.fr
SRFD Languedoc Roussillon	Michel CHABBERT	04 67 41 80 17	michel.chabbert@educagri.fr
SRFD Limousin	Isabelle THOMAS	05.55.12.92.66	isabelle.thomas@educagri.fr
SRFD Lorraine	Pierre HUCHOT	03 83 18 33 33	pierre.huchot@educagri.fr
SFD Martinique	Monette MARIE-LOUISE	05 96 71 21 19	monette.marie-louise@educagri.fr
SFD Mayotte	Pascal LANTERNIER	02 69 61 12 13	pascal.lanternier@agriculture.gouv.fr
SRFD Midi Pyrénées	Xavier FIDELLE-GAY	05 61 10 62 21	xavier.fidelle-gay@educagri.fr
SRFD Nord Pas de Calais	Edith ZASIECZNY	03 20 96 42 89	edith.zasieczny@educagri.fr
SRFD Pays de la Loire	François CHAVENON	02 40 12 37 22	francois.chavenon@educagri.fr
SRFD Picardie	Christophe DEMPIERRE	03 22 33 55 27	christophe.dempierre@educagri.fr
SRFD Poitou Charentes	Geneviève GUILLOT	05 49 03 11 62	genevieve.guillot@educagri.fr
SRFD Provence Alpes Côte d'Azur	Pierre GRAND	04 91 23 08 63	pierre.grand@agriculture.gouv.fr
SFD Réunion	Thami AMINE	02 62 30 88 51	thami.amine@agriculture.gouv.fr
SRFD Rhône Alpes	Marie-Jacqueline LISBERNEY	04 78 63 13 95	marie- jacqueline.lisberney@agriculture.gouv.fr